

# Formulaire d'adhésion Saison 2019/2020

Alès Agglomération Terre d'athlétisme des Cévennes



J'étais licencié dans un club d'athlétisme :

Oui N° :

Non

ETAT CIVIL (remplir en majuscule et cochez la case correspondante)				
NOM			PRENOM	
SEXE	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F	DATE DE NAISSANCE	
NATIONALITE				
ADRESSE				
CODE POSTAL			VILLE	
EMAIL (obligatoire)				
TELEPHONE PRIORITAIRE				
TELEPHONE SECONDAIRE				

LICENCE (entourez la case correspondante)	
CATEGORIE	TARIF
Baby (2016,2015,2014)	130 euros
Eveil (2013,2012,2011)	160 euros
Poussin (2010,2009)	160 euros
Benjamin (2008,2007)	160 euros
Minime (2006, 2005)	160 euros
Groupe Athlétisme Compétition / Cadet et + (2004 et avant)	160 euros
Groupe Route & Nature / Cadet et + (2004 et avant)	130 euros
Groupe Trail / Cadet et + (2004 et avant)	130 euros
Groupe Accompagnement Running et Marche Nordique	130 euros

PAIEMENT (cochez la case correspondante)			
Chèque à l'ordre de l'AATAC	<input type="checkbox"/>	Espèce	<input type="checkbox"/>

CERTIFICAT MEDICAL (Articles L.231-2 et L.231-2-2 du code du Sport)
Le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de trois mois à la date de prise de la licence.

ANTIDOPAGE (Articles L.232-9 à L.232-20 et R.232-1 à R.232-98 du Code du Sport )
L'AATAC proposera tout au long de la saison des sessions de formation "lutte contre le dopage" à tous ses adhérents. Le soussigné s'engage à respecter les lois antidopages édictées par la fédération Française d'athlétisme. Afin de protéger l'athlète et le club et ce dès que les faits sont connus, le bureau directeur garde à sa discrétion la décision d'une suspension temporaire. Le déclenchement d'une procédure entraînera immédiatement la suspension temporaire de l'athlète. Si les faits de dopage sont avérés, l'athlète sera suspendu définitivement et sa licence sera annulée.

DATE :

SIGNATURE DU LICENCIÉ\* :

\* des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

## AUTORISATIONS ET REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2019/2020



### DROIT A L'IMAGE

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci contre.

### LOI INFORMATIQUE & LIBERTES (Loi du 6 Janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit à s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffira d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr. Par ailleurs, ces données pourront être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci contre.

### PRISE EN CHARGE ACCIDENT

Le soussigné ou son représentant autorise l'éducateur à prendre en charge l'organisation des secours et le cas échéant les premiers soins en cas d'accident.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci contre.

### PRISE EN CHARGE TRANSPORT

Le représentant autorise l'éducateur ou un parent identifié à prendre dans sa voiture personnelle, le soussigné dans le cadre de déplacements collectifs.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci contre.

DATE :

SIGNATURE DU LICENCIE\* :

\* des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur